



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Burundi

Question écrite n° 2701

Texte de la question

M Valéry Giscard d'Estaing attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur la gravité des massacres survenus au Burundi, qui auraient fait un nombre de morts évalué à plus de 20 000. Il lui demande s'il a confirmation de tels événements, et, dans l'affirmative, de l'informer sur l'action que la France envisage d'entreprendre, en son nom propre, et dans le cadre de la Communauté européenne. Il souhaite notamment savoir si notre pays, en liaison avec ses partenaires européens, compte organiser une aide d'urgence de type humanitaire en faveur des réfugiés, et des personnes menacées par la faim et les épidémies.

Texte de la réponse

Reponse. - Les affrontements ethniques qui ont eu lieu du 13 au 17 août 1988 à Ntega et Marangara, communes du Nord du Burundi, ont causé de nombreuses victimes. Les autorités de Bujumbura déclarent elles-mêmes que plus de 5 000 personnes ont perdu la vie, mais le nombre des victimes, difficile à évaluer avec précision, pourrait être plus élevé. Fuyant les massacres, plus de 60 000 Burundais se sont réfugiés au Rwanda, où ils se trouvent encore sans que l'on constate de réel mouvement de retour. La situation semble aujourd'hui être revenue à la normale dans les deux communes touchées. Face à ces événements tragiques, le Gouvernement français a accordé, sur le plan humanitaire, une aide d'un montant de 1 million de francs aux réfugiés burundais au Rwanda, et de 250 000 F aux sans-abri du Burundi, au nombre de 100 000, selon les autorités de Bujumbura. Sur le plan politique, le Gouvernement français a fait connaître son émotion et sa préoccupation à l'égard des événements tant dans le cadre de la coopération politique européenne qu'à titre bilatéral. Une démarche au nom des douze États de la Communauté européenne a été effectuée le 27 août auprès des autorités burundaises par le chargé d'affaires français à Bujumbura. Recevant le 30 août le ministre burundais des relations extérieures et de la coopération, le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a exprimé la profonde émotion et la vive préoccupation de la France, eu égard aux graves atteintes aux droits de l'homme, à la sécurité et à l'intégrité des populations et a appelé les autorités burundaises à prendre les mesures nécessaires d'apaisement propres à éviter durablement que de tels événements ne se reproduisent.

Données clés

Auteur : [M. Giscard d'Estaing Valéry](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2701

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2541